[illegible] Arton, je le répète, c'est à la justice de le dire.

M. Ribot affirme que M. Soinourg ne l'a jamais — et il regrette, *après-coup*, — informé de la mission donnée par M. Loubet à Dupas.

M. Soinourg s'est trompé sur deux points très importants.

Il est obligé de reconnaître aujourd'hui que, dès avant le 16 janvier, je l'ai invité à venir et que nous avons causé en vujet d'Arton.

Il est obligé de reconnaître aussi que je l'ai envoyé dès le 14 au ministère des affaires étrangères.

La mémoire l'a mal servi plus d'une fois.

C'est ainsi qu'il avait dit à l'instruction qu'il était absolument certain de n'avoir pu indiquer Bucarest comme le lieu de refuge d'Arton, alors qu'il était, disait-il, à Budapest.

Or, quand j'ai pris l'intérieur, c'était bien à Bucarest qu'était Arton.

Cela résulte de la déposition même de M. Loubet.

Me Chenu. — M. Dupas a-t-il été l'objet d'un blâme?

R. — Non, je me suis borné à le rappeler malgré l'avis de M. Soinourg.

A ce moment, je n'avais pas la preuve du rôle joué par Dupas et je devais prendre en considération cette circonstance que son ancienneté le représentait comme un excellent serviteur.

Mes soupçons n'ont fait que confirmer que par la bienveillance et aussi par l'intimité existant entre Reyère et Dupas.

M. SOINOURY

M. Soinoury est appelé.

« J'ai souvenir, en effet, M. Dupas à bien arrivée à la direction de la Sûreté générale sur la recommandation de mon prédécesseur. J'ai eu à m'occuper, cette novembre 1895, d'Arton.

Et M. Soinoury reconnaît que Dupas a été par lui chargé d'aller voir, accompagné de Reyère, Arton à Venise, pour obtenir de lui divers renseignements. « Il rentra le 5 janvier, dit-il, sans attendre d'être rappelé. Je lui ai manifesté un certain mécontentement.

— Quand avez-vous parlé d'Arton pour la première fois à M. Ribot et de cette mission?

— Il m'est impossible de préciser le jour où j'en ai parlé pour la première fois à M. Ribot, j'ai dû lui en parler dès le premier jour de son arrivée au ministère de l'intérieur.

Ce que je puis affirmer, c'est que l'ordre formel de *ne arrêter Arton* ne m'a été donné par M. Ribot que le 16 ou le 17. Mais, dès la première entrevue il m'a vivement parlé de son désir d'arriver à cette arrestation. Je crois d'ailleurs qu'il avait parlé de la chose à M. Loubet avant de me donner des ordres. Ainsi en somme la préfecture de police n'a pas pris l'initiative de la capture. J'avoue que lorsque j'appris que la préfecture de police allait être chargée de cette opération préparée par le sûreté générale, j'éprouvais une contrariété, vieille rivalité de préfecture et de la sûreté générale sans doute. Je m'entretenais même à M. Ribot qu'il était indispensable que Dupas fût chargé d'accompagner l'inspecteur Soudais.

— Vous n'avez pas envoyé Dupas chez Reyère le 16 janvier, pour lui demander des renseignements sur les traités d'extradition concernant la Roumanie?

— Jamais, et cela s'explique, je n'avais pas besoin d'aller chez de m'adresser à M. Reyère. Il avait mes propres instructions. Dupas rentrait en contact avec Reyère, mais je ne lui avais pas donné une mission spéciale le 15 janvier.

— Par conséquent, avec le mandat général qui vous lui avait donné, Dupas a pu continuer à faire des recherches.

— Oui.

— *Quand avez vous confié cette la mission à Dupas de rechercher Arton de concert avec Soudais?*

— En sortant de chez M. Ribot, le 16.

Me Chenu. — Vous avez reçu une dépêche de Venise le 2 janvier. — Vous l'avez montrée, avez vous discuté à l'instruction, à M. Loubet, à M. Deville, à M. Ribot.

Vous ont-ils l'un ou l'autre donné l'ordre d'arrêter Arton?

— Non.

M. Ribot. — M. Soinoury ne peut pas contester que lorsqu'il est venu me montrer cette dépêche, je lui ai manifesté le vif désir de voir arrêter Arton.

M. Soinoury. — C'est exact, mais j'attendais des ordres formels.

M. Ribot. — M. Soinoury m'a-t-il parlé le 2 janvier des conditions dans lesquelles Dupas avait été envoyé à Venise?

— Non, pas en termes précis, évidemment, mais j'ai eu y faire allusion.

M. Favcot de la République. — Mais puisque c'était d'accord avec M. Loubet que vous avez envoyé Dupas à Venise, pourquoi montrer la dépêche pour solliciter des instructions?

— M. Dupas était chargé de rechercher le domicile exact d'Arton et d'obtenir ses secrets. Je ne pouvais prendre sur moi dans ces conditions de faire faire une arrestation c'était une question de gouvernement.

— Dupas prétend que lors de sa mission en Hongrie, vous lui avez dit de faire fier Arton.

— Jamais! comme Dupas, lors de notre entrevue, me faisait part de ses scrupules, après ce qui s'était passé à Venise, je lui ai dit : « Vous n'avez pas le mandat d'arrêter à l'irrédenta. Vous vous contenterez pour n'être pas là, simplement.

M. l'inspecteur Soudais déclare que lorsqu'il a été mis en relations avec Dupas, celui-ci a été présenté comme devant avoir la direction de l'affaire et il fut un moment de l'hilarité générale, le récit de la poursuite d'Arton à travers l'Europe centrale. Toutes les *fois qu'il arrivaient dans une ville, c'était pour entendre dire : « Vous venez pour Arton ? eh bien ! il est parti !* » (Explosion de rires).

C'est le refrain invariable de chaque étape. « J'ai peur, dit il, que M. Dupas travaillait ardemment à la recherche d'Arton.

M. Chenu. — Vous n'avez pas été entravé par lui?

— Non.

— Vous avez reçu une lettre signée Herpin?

— Oui, et vu je n'ai et pas parlé, c'est que je l'ai trouvée absolument ridicule. Je ne crois pas des insinuations formelles d'arrestation de la part de M. Soinoury.

M. Goron a d'ailleurs, quand je lui ai parlé de cette lettre, où l'on me disait de me promener en Suisse, absolument protesté, en disant qu'il n'avait *jamais donné l'ordre d'écrire une pareille lettre.*

DÉPOSITION D'ARTON

Mais voici Arton :

J'ai refusé de répondre à M. Lepinay, je vais dire pourquoi. M. Reyère était accusé alors d'avoir corrompu M. Dupas pour me faire arrêter. Je ne pouvais donc pas parler car moi, j'étais couvert de mon extradition et Reyère ne l'était pas.

Je jugeais bien qu'il ne s'agissait pas que de violation de secret professionnel, ce n'est plus le même chose. J'ai entendu parler de M. Dupas en novembre pour la première fois, on m'a prévenu que j'étais dans les mains du Hongrie à mon correspondant, il se donnait comme un ami de Le Gray. Je répondis qu'on l'abonchait avec Reyère.

Il ne fit alors connaître à Reyère sous son vrai nom et déclara qu'il voulait avoir une entrevue avec moi.

J'accepte en principe. Je reçus une lettre de M. Dupas, cette dépêche m'a été remise par le chef de la Sûreté générale. Il me demandait *d'aller accordez*, j'allai donc à Venise. M. Dupas me vit, me parla de l'affaire de Panama, me dit qu'il devait venir des renseignements. Je lui dis qu'il fallait en parler à M. Reyère sur parole confidentielle de ministre lui-même.

M. Dupas m'alors : « Il n'y aurait qu'un moyen, c'est que vous vous rendiez à Bucarest, vous vous verriez, vous causerez et je vous recevrai à la frontière. »

— Je répondis : « Cela, quand M. Reyère sera certain qu'il n'y a aucun danger. »

Dupas partit, et moi, avec M. Reyère, j'allai prendre la journée à Florence, convaincu que j'avais rompu une embuscade sérieuse, tout au moins, grâce à M. Dupas.

Je restai rendre à Budapest où était le centre du mon affaire. Je le repas, le 6 janvier, une dépêche de M. Dupas m'avait prévenu de l'heure du départ de Dupas et de mon arrivée à Bucarest. Je ne pouvais pas refuser de me rendre à cette invitation.

Je suis arrêté à la frontière, j'ai été conduit à Bucarest, on m'a conduit à la préfecture de police, on m'a conduit à la préfecture de police, on m'a conduit à la préfecture de police